

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MONTBLEU TERRA

Part C : FR0010591156
MONTBLEU FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif la recherche d'une partie de la performance des marchés d'actions mondiales, en privilégiant, par une répartition flexible entre les marchés actions et taux, une exposition définie de façon discrétionnaire et pour un horizon d'investissement de 5 ans. Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion de **montbleu Terra**. Toutefois, il est possible de comparer l'évolution du fonds avec un indicateur composé à 70% de l'indice MSCI World Index en euros (dividendes nets réinvestis) et à 30% de l'indice Eonia capitalisé.

Pour répondre à son objectif de gestion, le portefeuille de **montbleu Terra** repose sur une allocation d'actifs issue d'une analyse macro-économique de **montbleu finance**.

Il s'agit de déterminer une allocation d'actifs (issue d'une analyse macro-économique de **montbleu finance**) qui induira le degré d'exposition en actions par rapport à la partie produits de taux du portefeuille. Cette allocation est également géographique et sectorielle. Elle consiste principalement à appréhender la situation des grandes zones de croissance mondiale et à s'exposer sur les marchés actions lui correspondant pour tenter d'en retirer les fruits.

L'allocation cible autour de laquelle fluctuera la gestion est la suivante :

- 70% d'actions mondiales,
- 30% de produits de taux (monétaires et obligataires).

Lorsque **montbleu finance** considère que la visibilité des marchés mondiaux est bonne, l'exposition en actions pourra être portée à 100% de l'actif du fonds.

Le fonds sera composé alors d'actions de petites, moyennes et grandes capitalisations internationales les plus aptes à profiter d'un environnement conjoncturel favorable, en direct ou via des OPC, y compris dans les pays émergents jusqu'à 30%.

Lorsque **montbleu finance** considère que la visibilité des marchés actions est mauvaise, **montbleu Terra** pourra alors être exposé jusqu'à 100% en instruments de taux à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 6 pour les titres obligataires remboursables à taux fixe. Les produits utilisés seront des titres de créances négociables ou des titres obligataires, émis par le secteur public ou privé, de catégorie "Investment Grade" selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou des OPC de mêmes caractéristiques, ou des OPCVM et FIA monétaires ou monétaires court terme.

Le fonds pourra, toutefois, être investi en titres de créance spéculatifs "high yield" de notation inférieure à cette catégorie, jusqu'à 15% de l'actif.

Cette exposition aux risques actions et de taux sera déterminée par le comité mensuel de stratégie et d'investissement des OPCVM ou FIA de **montbleu finance**. La performance sera toutefois privilégiée par rapport à la prudence.

Le FCP **montbleu Terra** pourra être exposé au risque de change sur des devises hors euro jusqu'à 100% de l'actif.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM et de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier. Le fonds peut détenir des ETF à effet de levier (x2 maximum) investissant dans des instruments de couverture sur indices boursiers.

Le fonds peut être investi en titres intégrant des dérivés tels que des obligations convertibles, des bons de souscription ou des warrants.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme, fermes ou optionnels, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, dans un but de couverture ou d'exposition des risques d'actions, de taux ou de change.

Le fonds n'utilisera directement ni des dépôts, ni des acquisitions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée minimum de placement recommandée : 5 ans

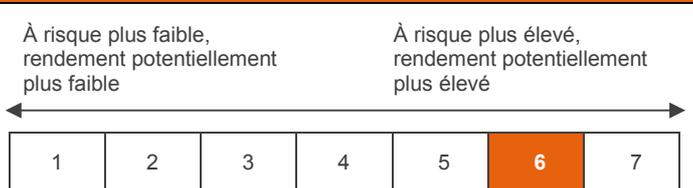
« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai. »

Conditions de souscription et de rachat :

Les ordres sont centralisés chaque jour à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les bourses de référence sont ouvertes, et des jours de fermeture de bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. De plus, le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte en capital. La catégorie "6" de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie "1" signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans la catégorie "6" en raison de son exposition forte aux marchés d'actions internationales qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale. Cela peut induire des variations fortes de la valeur liquidative et de l'exposition aux marchés émergents (qui peuvent connaître des mouvements de marchés plus marqués et de forte amplitude). De même, une volatilité aux taux d'intérêt sur les titres de dette privée ou de notation basse peut être constatée.

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité de l'émetteur ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ses titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués "spéculatifs", selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, présentent un risque accru de défaillance et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

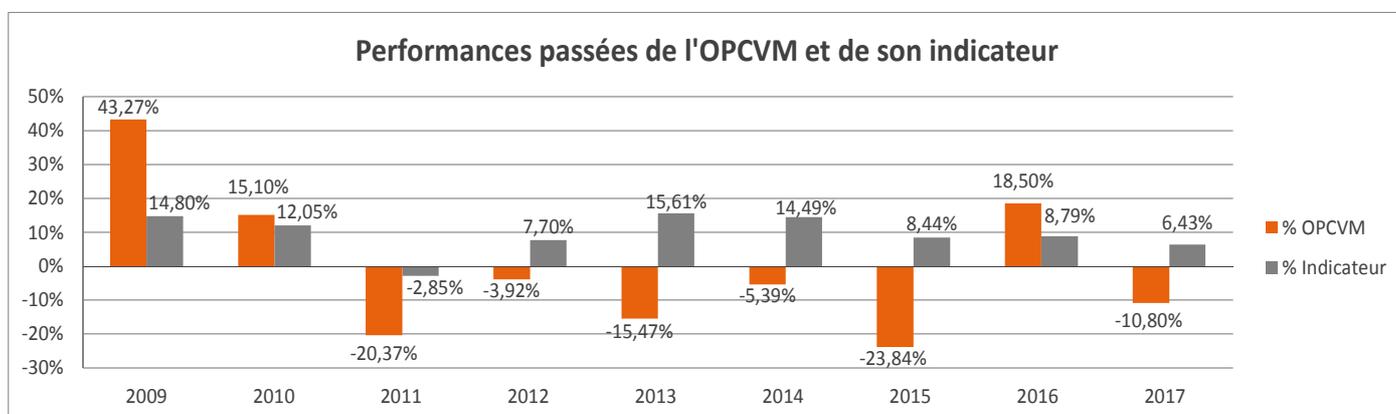
FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTRÉE	2% maximum
FRAIS DE SORTIE	1% maximum
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	Si la performance du fonds est positive durant l'année civile de plus de 20%, une commission de surperformance de 10% sera prélevée au-delà des 20% (surperformance absolue).
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR L'ANNÉE 2017	
FRAIS COURANTS (*)	5,04% TTC
FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	0,02% TTC

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des "frais courants" se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section "frais" du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.montbleu-finance.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance ni les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSÉES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis et est nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Jusqu'au 30/06/2013, celle de l'indicateur de référence ne tenait pas compte des dividendes. Depuis le 01/07/2013, elle est calculée dividendes nets réinvestis.

DATE DE CRÉATION DE L'OPCVM : 11/03/2008

DEVISE DE LIBELLÉ : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PÉRIODE : Depuis le 01/07/2013, la performance de l'indicateur de référence est calculée dividendes nets réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DÉPOSITAIRE : Crédit industriel et commercial (CIC).

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel) :

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

montbleu finance - 9 rue Pasquier, 75008 Paris - Tél. : +33 (0)1 53 43 12 12.

Ces documents sont également disponibles sur le site www.montbleu-finance.com.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

RÉGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Éligibilité au quota d'investissement de 25% - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal, applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM, dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ACTUALISÉE : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de **montbleu finance** (www.montbleu-finance.fr / Informations réglementaires). Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

La responsabilité de montbleu finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

montbleu finance est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur, ici fournies, sont exactes et à jour au 24/05/2018.